

Contrôle Administratif

Circulaire OA n° 2022/41 du 31 janvier 2022

231/28

Données et modalités en matière de mutations individuelles. Calendrier des dates de demandes de mutation pour l'année 2022.

1. Introduction

Le titulaire qui souhaite changer d'organisme assureur doit introduire sa demande auprès de l'organisme assureur où il souhaite s'inscrire. À cette fin, il complète un formulaire de demande de mutation qui lui a été transmis par le nouvel organisme assureur. Les mutations n'ont pas lieu de jour en jour ni de mois en mois mais par trimestre, à savoir le premier jour d'un trimestre calendrier.¹

Le nouvel organisme assureur envoie la demande de mutation au plus tard le 5 du mois qui précède la mutation, p. ex. le 5 juin 20XX. Si ce jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, la demande de mutation est alors envoyée le premier jour ouvrable suivant. Cette date est considérée comme étant la date de la demande.

Cette circulaire présente le calendrier de ces dates de mutation pour l'année 2022.

2. Calendrier

Mutation au 01/01/2022

FLUX 1: 1er janvier 2022 (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI

→ le fait que le 1^{er} janvier est un jour férié, la date sera le **3 janvier 2022** (1^{er} jour ouvrable).

FLUX 2: 20 janvier 2022 faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20ème jour du mois de la mutation.

FLUX 3: 31 janvier 2022 faire suivre les décisions O.A.-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

¹ Article 255 de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Mutation au 01/04/2022

FLUX 1: **1^{er} avril 2022** (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI.

FLUX 2: **20 avril 2022** faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20ème jour du mois de la mutation.

FLUX 3: **30 avril 2022** faire suivre les décisions O.A.-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

→ le fait que le 30 avril est un samedi, la date sera le **2 mai 2022** (1er jour ouvrable).

Mutation au 01/07/2022

FLUX 1: **1^{er} juillet 2022** (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI.

FLUX 2: **20 juillet 2022** faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20ème jour du mois de la mutation.

FLUX 3: **31 juillet 2022** faire suivre les décisions O.A.-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

→ le fait que le 31 juillet est un dimanche, la date sera le **1 août 2022** (1er jour ouvrable).

Mutation au 01/10/2022

FLUX 1: **1^{er} octobre 2022** (date de mutation): faire suivre les demandes O.A.-INAMI.

→ le fait que le 1^{er} octobre est un samedi, la date sera le **3 octobre 2022** (1er jour ouvrable).

FLUX 2: **20 octobre 2022** faire suivre le retrait des demandes O.A.-INAMI le 20ème jour du mois de la mutation.

FLUX 3: **31 octobre 2022** faire suivre les décisions OA-INAMI le dernier jour ouvrable du mois de la mutation.

P. Heidbreder
Directeur général.

Annexes : nihil